

Convention

entre

la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique
et industrielle, du 30 juin 1864.

Dépôt de marques de fabrique et de commerce.

Les marques de fabrique suivantes ont été déposées au Département fédéral du Commerce et de l'Agriculture, depuis le 1^{er} octobre au 31 décembre 1879:

M. J. Ferré, à Paris:

Deux marques de fabrique se composant chacune de quatre étiquettes destinées à être appliquées sur les bouteilles et l'emballage des produits désignés „Vin Aroud au Quina“ et „Vin ferrugineux Aroud au Quina.“

M. Wynand Fockink, à Amsterdam et à Paris:

Une marque de fabrique se composant de quatre empreintes et d'une étiquette à appliquer sur les bouteilles renfermant les liqueurs fabriquées par la maison déposante.

M. Marc-Bourg à Lyon:

Une marque de fabrique destinée à être apposée sur un instrument dit „Arrache-bouchons.“

MM. Raoul Bravais & C^{ie}, à Paris:

Une marque de fabrique se composant de deux étiquettes destinées à être apposées sur le produit chimique dénommé „Fer Bravais.“

Berne, le 10 janvier 1880.

**Le Département fédéral du Commerce
et de l'Agriculture.**

Convention entre la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique et industrielle, du 30 juin 1864.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1880
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.01.1880
Date	
Data	
Seite	126-126
Page	
Pagina	
Ref. No	10 010 574

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.